



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 20 FEVRIER 2024

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 26 janvier 2024,

En présence de 12 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

10 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nathalie LEBAS, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFBVRE, Mme Martine BORGEOO, Mme Anne FUMERY

2 membres suppléant leurs titulaires :

Mme Marie-Manuelle JACQUES	suppléante de	M. Martial DUFLOT
M. Luc CHAPOTON	suppléant de	M. Jean DESSESSART

En présence également :

M. Christian DEMAY	suppléant de	Mme Catherine MARTIN
M. Dominique DEVILLERS	suppléant de	M. Jacques DORIDAM
Mme Claire MARAIS-BEUIL	suppléante de	M. Philippe EYMERY

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Martial DUFLOT, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2024 02/20-04 relatif à l'autorisation à la SAGEB pour le lancement du marché relatif aux missions de sûreté ;

CONSIDERANT que les missions de sûreté aéroportuaire visent à assurer la protection et la sécurité des passagers, des équipages, du personnel au sol, des avions et des installations contre les actes d'intervention illicite commis au sol ou en vol ;

CONSIDERANT que le maintien d'une organisation efficiente et l'atteinte d'objectifs réglementaires sont des conditions indispensables à l'exploitation aéroportuaire de Beauvais-Tillé ;

CONSIDERANT que le marché actuel assuré par la SAGEB et son prestataire SECURITAIR se termine le 31 décembre 2024 et que les délais nécessaires à la passation d'un nouveau marché, les négociations avec les candidats, la consultation des services de l'Etat, les formalités de transfert entre opérateurs nécessitent la publication de l'appel d'offres très en amont de l'échéance ;

ADOpte à l'**UNANIMITE** les conclusions suivantes :

AUTORISE la SAGEB à lancer un nouveau marché relatif aux missions de sûreté pour une durée de trois ans renouvelable deux fois une année ;

DECIDE que le choix de l'opérateur retenu soit soumis à l'avis de la prochaine société concessionnaire.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé